



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Cabinet*

Papeete, le 25 janvier 2018

*Bureau de la communication Interministérielle*

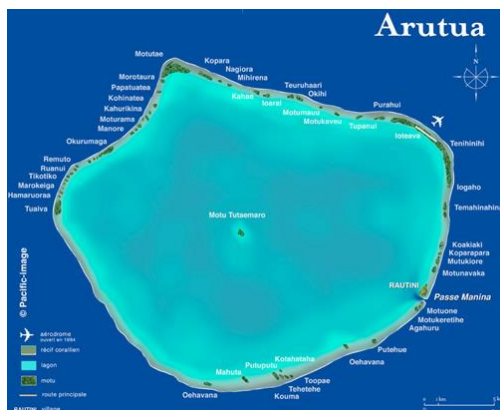
## INFORMATION MEDIAS

### Visite officielle à Arutua de Mme Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-Mer : abris de survie, eau potable, développement économique, pose de la première pierre d'une marina *Jeudi 25 janvier 2018*

#### Programme :

- 08h00**      **Décollage de Tahiti vers Arutua**
- 9h10**        **Accueil à l'aéroport par M. Reupena TAPUTUARAI, Maire d'Arutua et son conseil municipal**
- 9h45**        **Accueil de la Ministre des Outre-Mer par la population d'Arutua**  
*Quai Rautini*
- 10h15**      **Arrivée à la Mairie : levée des couleurs et hymnes.**  
Discours du Maire, du Président de la Polynésie française et de la Ministre des Outre-Mer  
*Korero*, chants et danses traditionnels
- 11h15**      **Visite de la mairie-abri de survie, discussion avec les élus des problématiques liées aux risques naturels, à l'eau potable et au développement de la pêche et de la perliculture**
- 12h00**      **Pose de la première pierre de la marina**
- 14h15**      **Visite de la ferme perlière « Pommier »**
- 15h05**      **Départ de l'île d'Arutua vers l'île de Tahiti**
- 16h00**      **Atterrissage à Tahiti-Faa'a**

#### Présentation de l'île de Arutua



**Nombre d'habitants :** l'atoll d'Arutua est peuplé par 1664 habitants, en 2017. Le village principal est Rautini.

**Surface de l'île :** 15 km<sup>2</sup>

**Activités économiques :** l'atoll vit principalement de la perliculture, de la pêche du tourisme et de l'exploitation du coprah.

#### Contact Presse

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE

EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

## **1. Les abris de survie : une priorité pour assurer la sécurité des habitants des atolls**

Si la menace cyclonique et le risque tsunami sont bien présents sur l'ensemble de la Polynésie française, les îles Tuamotu présentent une vulnérabilité unique dans la République car les terres émergées sont situées parfois à quelques dizaines de centimètres au-dessus du niveau de la mer.

Arutua a été victime en février 2017 d'une dépression tropicale qui a occasionné d'importants dégâts : l'eau a envahi la moitié du village et lourdement endommagé les berges.

L'abri de survie d'Arutua a bénéficié des premiers programmes de construction décidés dans les années 1990. Cette ancienneté et les fortes contraintes climatiques obligent à des travaux d'entretien réguliers : les derniers travaux datent de 2011 et ont coûté 73 millions de FCFP. L'abri, qui est également une mairie, peut accueillir 200 personnes en cas de catastrophe naturelle et dispose d'équipements permettant une autonomie suffisante pour attendre l'arrivée des secours.

Aujourd'hui, sur les 42 atolls habités en permanence, l'État et le Pays ont financé et réalisé, entre 2008 et 2014, 28 opérations de constructions ou de mises aux normes de bâtiments pouvant servir d'abris de survie. Ce sont 5 milliards de FCFP qui ont ainsi été investis mais 27 abris restent à construire ou à réhabiliter pour un montant de près de 7 milliards de FCFP.

La Ministre des Outre-mer a rappelé que la priorité est aujourd'hui de construire des abris anticycloniques dans les onze atolls des îles Tuamotu qui en sont dépourvus et de le faire à un rythme plus soutenu pour répondre à l'urgence climatique. Cette préoccupation que la population d'Arutua lui a largement exprimée, la Ministre s'est engagée à la soutenir en appelant le Pays et les Maires des îles concernées à se mobiliser encore plus aux côtés de l'État et elle a indiqué que dans un premier temps « le Fonds vert » et le FIP doivent être privilégiés et, si besoin, le prochain contrat de projets 2021-2026.

## **2. Pose de la première pierre de la marina d'Arutua**

Indispensable au développement de la pêche, cet investissement d'1,7 milliard de FCFP a été financé par l'État à hauteur de 1,1 milliard de FCFP (Troisième instrument financier). La construction de cette marina offrira aux bateaux de pêche un stationnement protégé et facilitera le chargement et le déchargement notamment des marchandises indispensables au bon fonctionnement des fermes perlières.

La Ministre des Outre-mer a exprimé sa satisfaction de constater que l'État contribue par le financement de cette infrastructure au développement de la pêche, secteur d'activité essentiel de l'économie polynésienne, troisième ressource propre du Pays et qui représente 11% des recettes d'exportations.

Avec une zone économique exclusive de cinq millions de km<sup>2</sup>, la Polynésie française a un potentiel de développement de l'économie bleue que l'État accompagne non seulement par le financement d'équipements structurants mais aussi en assurant la surveillance des eaux territoriales.

## **3. Visite de la ferme perlière Pommier : la perliculture, deuxième ressource propre du Pays**

Arutua est l'une des quatre îles où le secteur de la perliculture est le plus développé avec Rikitea, Marutea Sud et Ahe. A elles seules, ces îles concentrent la moitié des surfaces autorisées de production et du nombre de fermes perlicoles.

La Ministre des Outre-mer a rappelé que la perliculture est la deuxième ressource propre du Pays derrière le tourisme, générant plus de la moitié des recettes d'exportations de biens. Ce secteur donne un travail à plus de 1 300 personnes. Dans les archipels éloignés, où le taux de chômage est souvent bien plus élevé qu'à Tahiti, cette activité permet aux familles de demeurer sur leurs terres et de perpétuer un savoir-faire de haute qualité qui fait la renommée de la perle noire produite en Polynésie française.

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)